

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023
AL/NC**

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 22/09/2023
Publié le
ID : 055-215501222-20230922-2023_104-DE

**Objet : Acompte subvention d'investissement 2023 SIVU des Ouillons
N° : DCM2023/104
PUBLIÉE LE : 26/09/23**

L'an deux mille vingt trois, le **lundi 18 septembre à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 11 septembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Laetitia SACCHIERO, Benoit REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Annette DABIT, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Céline ÉTIENNE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mesdames :

Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE
Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Suzel RICHARD
Sylvie ZEIMET qui donne pouvoir à Martine MARCHAND
Jessica LEROY qui donne pouvoir à Carole DELAMARCHE

Messieurs :

Florent CARÉ qui donne pouvoir à Patrick BARREY
Gérard LANDO qui donne pouvoir à Olivier GUCKERT
Jean-Benoît JANNOT qui donne pouvoir à Céline ÉTIENNE

Conseillers en exercice : Présents : 22 – Pouvoirs : 7 - Votants : 29

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Ouillons en date du 15 mai 1984 modifiés le 9 décembre 2020 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SIVU des Ouillons en date du 22 mars 2023 validant l'appel de participations des communes membres à hauteur de 70% au 15/04/2023 et le solde à la fin des travaux ;

Pour mémoire, la commune de Commercy s'est constituée, avec les communes d'Euville et de Vignot, en syndicat intercommunal nommé SIVU des Ouillons, ayant pour vocation la création et l'administration d'une salle polyvalente située à Vignot.

Les statuts du syndicat créé prévoient une contribution de la commune de Commercy à hauteur de 45%, les deux autres communes contribuant respectivement à 45% et 10%.

En 2023, le SIVU des Ouillons a prévu les investissements suivants :

- Travaux d'éclairage ;
- Travaux de plomberie sur l'ensemble de la chaufferie gaz et installation de chauffe eau ;
- Réfection du parking (phase 3) ;
- Achat de coffres de rangement ;
- Achat d'une table inox ;
- Achat de tapis de gymnastique ;
- Renouvellement de matériel informatique.

Le total de ces investissements s'élève à 66 988,70 € TTC desquels sont déduits la participation au titre de la DETR égale à 7 800,00 € et la déduction d'une partie de l'excédent d'investissement de 21 599,43 € soit un reste à charge de 37 589,27 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE VALIDER** le versement d'un acompte de subvention d'équipement de 70% égal à 11 840,62 € au profit du SIVU des Ouillons.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide,

- **DE VALIDER** le versement d'un acompte de subvention d'équipement de 70% égal à 11 840,62 € au profit du SIVU des Ouillons.
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget primitif 2023 de la commune.

Le Maire
Jérôme LEFEVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification